

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2015-09-08 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 8^{ième} jour du mois de septembre 2015 à 20 :05 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:
Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Denis Laroche & François Parenteau

Le conseiller Luc Bessette est présent à partir de 20:13 heures.

Le conseiller Roger Tessier est absent

Madame Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

(15-09-157) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(15-09-158) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 10^e jour du mois d'août 2015 soit accepté tel que rédigé.

(15-09-159) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 17^e jour du mois d'août 2015 soit accepté tel que rédigé.

(15-09-160) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de septembre 2015 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 83 694.66\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 362

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 362.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 4 239.50\$.

SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE « RÔLE TRIENNAL 2015-2016-2017, 2e ANNÉE »

Le Conseil prend acte du dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Lefebvre qui sera en vigueur en 2016 pour son deuxième exercice financier.

MISE EN DEMEURE DE MONSIEUR MAURICE PELLETIER

La directrice générale avise le conseil municipal que la municipalité a reçu une mise en demeure de Monsieur Maurice Pelletier au montant de 15 000.\$ concernant une chute dans l'escalier de l'Hôtel de Ville. La réclamation a été transmise aux assureurs de la municipalité.

(15-09-161) DELOITTE S.E.N.C.R.L. / PAIEMENT DE FACTURE

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une facture de Deloitte S.E.N.C.R.L au montant de 1 149.75\$ concernant la reddition de compte pour le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2014;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le conseil d'accepter la facture de Deloitte S.E.N.C.R.L.;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 232.\$, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-527) et affecté dans le poste budgétaire (02-130-00-413) :

(02-130-00-413) 232.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-130-00-527)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à Deloitte S.E.N.C.R.L au montant de 1 149.75.\$, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-413).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-09-162) MANDAT GÉNÉRAL / SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2016 AUPRÈS DE MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC.

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. pour l'année 2016;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 selon les termes de l'offre de service du 3 septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Le conseiller Luc Bessette arrive à 20H13.

(15-09-163) MRC DE DRUMMOND / PAIEMENT DE FACTURE GESTION DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une facture concernant la gestion des cours d'eau pour la branche noire #46 de la rivière Noire au montant de 585.90\$;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU d'accepter la facture de la MRC de Drummond;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 586.\$, pris dans le poste budgétaire (02-320-02-521) et affecté dans le poste budgétaire (02-460-00-529) :

(02-460-00-529) 586.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-02-521)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de la facture #2015-00675 au montant de 585.90\$, pris dans le poste budgétaire (02-460-00-529).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-09-164) NETTOYAGE DE FOSSÉ / 12^E RANG

CONSIDÉRANT la résolution numéro (15-08-148) nommant « D.P.S Transport Inc. » pour faire des travaux de nettoyage de fossé dans le 12^e rang;

CONSIDÉRANT que « D.P.S. Transport Inc. » n'est pas disponible pour faire les travaux;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la municipalité mandate « 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr. » au lieu de « D.P.S. Transport Inc. » pour les travaux de nettoyage de fossé dans le 12^e rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

ANNULATION DE L'OFFRE D'ACHAT / CENTRE COMMUNAUTAIRE

La secrétaire-trésorière avise que l'offre d'achat pour le Centre Communautaire est annulée étant donné que l'acheteur n'a pas obtenu de financement.

(15-09-165) TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ À L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT que des travaux électriques doivent être faits au 2^e étage dans l'église;

CONSIDÉRANT l'offre de service de « Daniel & Gilles Régis, Entrepreneurs Électriciens »;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que « Daniel & Gilles Régis, Entrepreneurs Électriciens », fasse les travaux électriques à l'église;

Qu'une somme de 3 000.\$, soit allouée pour ces travaux, prise dans le poste budgétaire (03-310-02-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-09-166) RIDEAUX PROTECTEURS À L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'installer un rideau protecteur dans la salle du centre multifonctionnel devant le cœur;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la municipalité fasse faire un rideau en toile chez *MYK Toiles Remorque Drummond Inc.*;

Qu'une somme de 1 200.\$ soit autorisée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (03-310-02-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-09-167) ACHAT D'UNE CUISINIÈRE POUR L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT que la municipalité désire acheter une nouvelle cuisinière pour la cuisine du nouveau centre multifonctionnel;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la municipalité fasse l'achat d'une cuisinière;

Qu'une somme de 1 200.\$ soit allouée pour cet achat, prise dans le poste budgétaire (03-310-02-000);

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement lors de l'achat de la cuisinière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-09-168) SENTIER POUR PIÉTONS

CONSIDÉRANT que les élèves de l'école Sainte-Jeanne D'Arc devront se rendre au nouveau centre multifonctionnel pour faire des cours d'éducation physique et de musique;

CONSIDÉRANT qu'un sentier reliant l'école et le centre multifonctionnel doit être aménagé;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que des travaux pour aménager un sentier pour les élèves soient autorisés;

Que « 3102-8178 Québec Inc., Excavation Yergeau Enr. » fasse les travaux;

Qu'une somme de 2 000.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (03-310-18-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-09-169) SERVICE DE TÉLÉCOMMUNICATION COOPEL

CONSIDÉRANT qu'une pétition de 29 noms représentant 20 résidences est déposée au conseil municipal concernant une manifestation afin d'en savoir plus sur la fibre optique de la compagnie Coopel;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal qu'un sondage soit envoyé à chaque résidence afin de déterminer l'intérêt de la population face à un projet de branchement de la fibre optique dans la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-09-170) APPUI AUX PRODUCTEURS DE LAIT DU CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Centre-du-Québec compte 846 entreprises laitières représentant 25% des fermes qui produisent près de la moitié des revenus agricoles de la région, la production laitière générant ainsi des revenus et taxes significatifs;

CONSIDÉRANT la tenue actuelle de négociations dans le cadre du Partenariat transpacifique (PTP) entre le Canada et 11 autres pays;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les producteurs de lait du Centre-du-Québec est préoccupé par l'abolition possible du système canadien de gestion de l'offre, un mécanisme par lequel les producteurs de lait, de volailles et d'œufs du Québec et du Canada ajustent leur production afin de répondre aux besoins des consommateurs d'ici, productions principalement destinées au marché intérieur;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les producteurs de lait du Centre-du-Québec sollicite l'appui de la Municipalité de Lefebvre dans ce dossier qui constitue une priorité pour cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE les pressions exercées pour l'ouverture du marché canadien sont fortes et touchent tous les produits sous gestion de l'offre (lait, volaille, œufs de consommation);

CONSIDÉRANT QUE, selon Les producteurs de lait, le système canadien de gestion de l'offre constitue l'un des systèmes les plus justes au monde et qu'advenant l'abolition de ce système, les entreprises agricoles seraient fragilisées, voire même appelées à disparaître pour plusieurs au profit notamment des entreprises américaines;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs sous gestion de l'offre ne sont pas subventionnés puisque leurs prix sont fixés en fonction des coûts de production des fermes les plus performantes, le producteur étant ainsi rémunéré plus équitablement;

CONSIDÉRANT l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques pour conserver la gestion de l'offre intégrale avec ses trois piliers, soit la gestion de la production, le contrôle des importations et la politique de prix couvrant les coûts de production, sans accès supplémentaire au marché canadien;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU de demander au ministre fédéral de maintenir le système de gestion de l'offre dans son intégralité actuelle en n'accordant pas d'accès supplémentaire aux marchés canadiens sous gestion de l'offre, dans le cadre des négociations du partenariat transpacifique (PTP).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

- COGESAF : Conservation volontaire des corridors riverains du bassin versant de la rivière Saint-Germain
- MRC de Drummond : Procès-verbal du 12 août 2015
- RGMR du Bas-Saint-François : Procès-verbal du 24 août 2015

(15-09-171) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par la conseillère Rachel Laflamme et appuyée par le conseiller Luc Bessette à 21:25 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière